

LE CRÉDIL



Comité Régional
d'Éducation pour le
*Développement
International
de Lanaudière*

www.credil.qc.ca

M É M O I R E

sur l'intégration des personnes immigrantes

Présenté par

Comité régional d'éducation pour le
développement international de Lanaudière
(CRÉDIL)

À

Commission Taylor-Bouchard

Le 14 septembre 2007

PRÉAMBULE

Le Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL) se réjouit que la population du Québec s'intéresse à l'immigration et se préoccupe à juste titre des défis auxquels fait face une société désireuse de posséder les outils permettant de croître à l'intérieur d'un cadre régi par des valeurs, des lois et des principes communs.

Le CRÉDIL souhaitait une réflexion dans le milieu de Lanaudière depuis fort longtemps mais les préoccupations et défis sur les questions liées à l'immigration trouvaient rarement écho auprès des gouvernements, des ministères et institutions publiques (sauf le Ministère de l'immigration) et des médias. Évidemment nous aurions préféré un autre contexte que la tempête médiatique entourant les pratiques d'accommodements liées à la diversité culturelle qui, à notre avis, démontre davantage un déficit de connaissances et de leadership de la part de nos élus dans ce dossier qu'un manque de balises ou de réflexion. Nous sommes convaincus qu'il est vain de vouloir miser sur l'immigration en terme de moteur d'un développement social, économique et démographique si elle n'est pas partie intégrante d'un projet collectif impliquant largement la société d'accueil et l'ensemble des acteurs socio-économiques et institutionnels. Ce qui est loin d'être le cas actuellement avec les différents acteurs de Lanaudière.

Le sujet de l'immigration et de l'intégration des personnes immigrantes à la société est multidimensionnel et a un impact sur différentes sphères dont le marché du travail, le milieu de l'éducation et celui de la santé pour ne nommer que ceux là. La récente crise aurait eu une couverture médiatique différente si les différents paramètres liés à cette question avaient été connus par les journalistes, analystes et chroniqueurs qui ont du s'y pencher.

Le CRÉDIL croit que cet exercice est important. Nous l'avons abordé principalement à travers les 4 dimensions des rapports interethniques en mettant l'emphasis sur la diversité culturelle et l'intégration collective puisque ces aspects sont au cœur de notre mission.

Le CRÉDIL a à cœur de poursuivre ses objectifs qui visent à accompagner les personnes réfugiées et immigrantes à s'intégrer harmonieusement au sein de la grande région de Lanaudière et particulièrement à Joliette, tout en sensibilisant les lanaudois à la richesse et aux avantages que représente la contribution de l'immigration.

QUI SOMMES-NOUS?

Le CRÉDIL a vu le jour en 1976. Sa mission vise à favoriser le développement et la solidarité internationale sur le territoire de Lanaudière. C'est avec le nouveau plan de régionalisation du Ministère de l'immigration, au milieu des années quatre-vingt-dix, que le CRÉDIL a élargit sa mission à l'accueil des immigrants, particulièrement pour l'installation des réfugiés sélectionnés par le gouvernement.

LE CRÉDIL ACCOMPLIT SA MISSION :

- En offrant des services d'accueil et d'établissement aux immigrants et particulièrement aux réfugiés qui s'installent dans la région de Joliette afin de faciliter leur intégration dans leur communauté d'accueil.
- En offrant des activités de relations interculturelles aux nouveaux arrivants et aux membres de la communauté d'accueil pour briser l'isolement et faciliter le rapprochement interculturel.
- En défendant les droits des personnes réfugiées et immigrantes dans ses relations avec les gouvernements, les médias et en favorisant l'éducation du public.
- En coopérant avec d'autres réseaux et secteurs d'activités communautaires, parapublics, publics et privés pour renforcer la défense des droits des personnes réfugiées et immigrantes et améliorer les services aux nouveaux arrivants.

Le CRÉDIL est membre de la Table de concertation aux services des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) avec qui nous travaillons conjointement sur les différentes questions touchants l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes. Nous avons utilisé plusieurs parties de leur mémoire dans la production de notre mémoire car nous souscrivons entièrement aux énoncés qu'ils mettent de l'avant.

LES QUATRE DIMENSIONS DES RAPPORTS INTERETHNIQUES ET LES PRATIQUES D'HARMONISATION

Le CRÉDIL est favorable aux pratiques d'harmonisation interculturelle liées à la notion juridique d'*accommodement raisonnable* ou des ajustements concertés.

Les intervenantes du CRÉDIL sont témoins quotidiennement des efforts d'intégration que les personnes immigrantes sont appelées à fournir avec leur nouvel environnement et constatent les ajustements qu'ils doivent faire afin de leur permettre de bien fonctionner. Nous constatons aussi que les membres de la société d'accueil acceptent parfois de mettre en œuvre des ajustements concertés aux services qu'ils proposent dans le but de favoriser l'inclusion et le respect de tous les individus.

SENSIBILISATION DE LA COMMUNAUTE D'ACCUEIL

Le Québec a développé une approche et une vision de l'intégration des personnes immigrantes basée sur l'interculturalisme dont les principaux fondements figurent dans l'Énoncé de politique sur l'immigration et l'intégration (1990) et le Contrat moral (1991) avec lesquels le CRÉDIL est en accord. Ces fondements font d'ailleurs consensus parmi les élus puisque tous les partis politiques qui se sont succédés au pouvoir depuis lors, ont basé leur action gouvernementale sur ces derniers. De plus le Québec possède un cadre civique commun défini par ses institutions démocratiques, la Charte des droits, la Charte de la langue française et la politique québécoise d'intégration. Il possède donc tous les outils permettant d'encadrer et de baliser ses politiques et programmes d'intégration pour les nouveaux arrivants. Y aurait-il lieu de mieux les faire connaître à la population? Sûrement car il y a une perception largement rependue mais non fondée à l'effet que l'intégration des personnes immigrantes ne se fait pas selon des normes précises qui respectent la démocratie libérale québécoise. Les questionnements actuels sur l'immigration révèlent l'absence de vision, un manque de cohérence dans l'action gouvernementale ainsi qu'un financement dérisoire compte tenu de l'ampleur de la tâche.

Comme dans d'autres domaines, des réflexions ont été menées, des documents et des plans d'actions sont produits, des politiques et des lois sont adoptées mais les moyens permettant une application porteuse de résultats ne suivent pas.

Un seul ministère (MICC) avec des moyens insuffisants ne peut mettre en œuvre convenablement les orientations développées dans le plan d'action gouvernemental 2004-2007, *Des valeurs partagées, des intérêts communs* et faire face dans les conditions actuelles aux défis qu'implique l'intégration des nouveaux arrivants. L'accueil et l'établissement des nouveaux arrivants ne doivent plus être considérés comme une technicalité, une passerelle vers l'intégration mais plutôt comme une partie intégrante de la politique d'immigration portée par l'ensemble des institutions québécoises. Nous appuyons la recommandation suivante de la TCRI :

Nous recommandons que l'ensemble des élus tant municipaux que provinciaux, dont le Premier ministre du Québec, et des personnalités publiques (issues du milieu des affaires, de la culture, des médias, du secteur social...) fassent preuve d'un réel leadership en intégrant les enjeux de l'immigration à la vision globale du développement social et économique de la société québécoise.

Le malaise actuel autour de ces questions est aussi alimenté par un important déficit en matière d'information et de sensibilisation de la population qui souvent ignore tout sur le processus de sélection des immigrants et sur la promotion faite par le Québec à l'étranger. Est-ce que la population sait que le gouvernement sélectionne les immigrants selon des critères d'immigration précis? Nous constatons que la population lanauoise n'est pas informée non plus sur l'engagement du Québec et ses réalisations sur le plan humanitaire, ni sur les programmes d'accueil de réfugiés.

A cet égard, le CRÉDIL a participé à la production d'un outil d'intervention, un DVD documentaire intitulé *Lanaudière Terre d'Accueil*, afin d'informer l'ensemble de la population sur les enjeux de l'immigration et sur les défis des nouveaux arrivants qui ont décidé de s'installer dans la région de Lanaudière. De plus, depuis un an nous offrons un projet pour les jeunes de 12-17 ans afin de favoriser le rapprochement interculturel entre les jeunes québécoisEs et immigrantEs, tout en impliquant une vingtaine d'intervenants du milieu.

L'attitude des citoyenEs du Québec serait différente si le fonctionnement et les apports positifs de l'immigration étaient mieux expliqués de même que les enjeux régionaux, nationaux et internationaux qui y sont attachés. Pourtant dans la mission même du ministère on y lit: «favoriser une société ouverte au pluralisme et propice au rapprochement interculturel». Autant le gouvernement reconnaît qu'il faut accompagner les nouveaux arrivants dans leur processus d'intégration autant le besoin d'accompagner la société d'accueil dans le processus des changements sociaux liés à la diversité n'est pas pris en compte. Sachant que le gouvernement a l'obligation légale d'informer ses citoyenEs sur les enjeux et les défis de l'intégration des personnes immigrantes, nous appuyons la recommandation suivante de la TCRI :

Nous recommandons de mener une campagne d'information nationale et régionale auprès de la population québécoise sur le fonctionnement de l'immigration et les changements et défis liés aux transformations sociales ainsi que de la sensibilisation sur l'apport de l'immigration.

LE DÉSINVESTISSEMENT EN MATIÈRE D'INTÉGRATION

Les politiques et programmes du Québec en matière d'immigration ont longtemps été à l'avant-garde à l'égard du reste du Canada et du monde occidental. Le choix qu'a fait le gouvernement du Québec au début des années 2000 de désinvestir dans les programmes d'intégration affecte considérablement l'offre de services qui ne répond plus aux besoins des nouveaux arrivants que le Québec souhaite pourtant accueillir en plus grand nombre chaque année. Ce choix politique est difficile à comprendre puisque depuis 1991 le gouvernement du Québec reçoit un transfert fédéral pour financer les activités et programmes liés à l'accueil et l'établissement des personnes immigrantes. À titre indicatif, pour l'exercice 2006-2007 le gouvernement du Québec a reçu 197 600 000\$ alors que les dépenses vouées au programme d'intégration du Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles sont estimées à 125 000 000\$. Nous appuyons la recommandation suivante de la TCRI :

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'investir en totalité l'enveloppe budgétaire de l'entente qu'il reçoit du fédéral pour développer et bonifier les programmes d'intégration et d'employabilité sur l'ensemble du territoire québécois. Et particulièrement dans les régions d'accueils.

Nous sommes convaincus que les questions touchant l'intégration des nouveaux arrivants sont la pierre angulaire et la suite logique de toute politique d'immigration qui vise l'insertion et la participation de nouveaux citoyens et citoyennes à la société d'accueil; le parcours migratoire et l'intégration étant deux processus indissociables l'un de l'autre. Comme mentionné dans l'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration de 1990, le processus d'intégration d'un nouvel arrivant est complexe et à durée variable. Il n'y a pas un modèle d'intégration, il y en a de multiples. Chaque nouvel arrivant a sa propre stratégie, il sera guidé par sa capacité de s'insérer dans un contexte socio-économique, pas forcément favorable à lui, par son vécu pré et post-migratoire, ses racines culturelles, ses conditions sociales et familiales et son éducation. Il aura cependant à sa disposition de multiples ressources communautaires pouvant faciliter son accueil, son adaptation et son intégration. Et c'est cela qui caractérise l'intégration des nouveaux arrivants au Québec.

L'accueil, l'établissement et l'intégration des nouveaux arrivants est une étape non seulement fondamentale dans le cheminement d'une personne immigrante, mais aussi celle qui influencera tout son processus d'adaptation à son nouveau milieu de vie. Au Québec, des centaines d'organismes communautaires œuvrent auprès de cette population aux niveaux de l'entraide, des services de première ligne, des services en employabilité, du logement, de la francisation et du rapprochement interculturel. Le CRÉDIL, à l'instar de plusieurs de ces organismes, reçoit un soutien financier de la part du MICC pour offrir des services à ces personnes dans le cadre du Programme d'accompagnement des nouveaux arrivants (PANA).

Cependant, ces fonds sont nettement insuffisants pour le CRÉDIL devant les besoins des nouveaux arrivants, des organismes et des institutions du milieu, notamment en matière d'interprétariat. On constate que les ressources communautaires et paragouvernementales (agence de santé, commission scolaire, écoles primaires et secondaires, police, etc.) ne sont pas toujours prêtes à offrir des services adaptés et nous projettent un sentiment d'impuissance face à leur capacité d'adaptation de leurs services ou pour débloquer des fonds pour payer les demandes d'interprétariat. La pression est donc très forte sur notre équipe d'accueil et d'intégration face aux demandes d'aides des institutions.

Le CRÉDIL a développé, au cours des années, une expertise et des pratiques d'une grande richesse, adaptées aux besoins des nouveaux arrivants qui sont confrontés à d'innombrables barrières économiques, socioprofessionnelles, culturelles, sociales, raciales¹. Mais les ressources financières ne suivent pas.

Lorsqu'on parle de la capacité d'accueil et de l'intégration harmonieuse des nouveaux arrivants, il est essentiel de rappeler que le fardeau repose en grande partie sur ces organismes communautaires comme le CRÉDIL dont la mission consiste à soutenir,

¹ Conseil canadien pour les réfugiés, Les meilleures pratiques en matière d'établissement, 1998
 Conseil canadien pour les réfugiés, Cadre des normes nationales canadiennes en matière de services d'établissement, 2000)
 TCRI, Caractéristiques des organismes du secteur communautaire autonome voué à l'aide et à la défense des personnes réfugiées et immigrantes, 2002

établir et à défendre les droits des nouveaux arrivants, particulièrement ceux qui éprouvent des difficultés d'orientation ou d'adaptation au cours de leur établissement ou qui font face à l'exclusion ou à la discrimination. Le CRÉDIL accueille à chaque année depuis plus de 10 ans entre 70 et 90 réfugiés sélectionnés par le gouvernement. Il est financé pour effectuer le suivi de leur adaptation et de leur intégration sociale sur une période de 5 ans. Au-delà de cette période, nous ne sommes plus financés, mais nous répondons quand même à plusieurs demandes.

En sommes, faute de financement adéquat, le CRÉDIL n'arrive pas à répondre adéquatement aux besoins du milieu. Il a notamment mis entre parenthèse le maintien et le développement de plusieurs activités interculturelles dont son programme de jumelage, ce qui compromet l'atteinte d'une partie des objectifs liés à l'intégration des personnes immigrantes et à la sensibilisation des membres de la société d'accueil.

FRANCISATION

Le volet de la francisation est assumé dans notre région par les commissions scolaires en concertation avec le MICC. Les grandes difficultés vécues par les nouveaux arrivants adultes concernent l'accessibilité aux cours de français au moment de leur arrivée. Certaines personnes doivent attendre des mois avant de pouvoir débiter leur cours. En effet, le nombre de personnes requises pour débiter un cours est trop élevé (16) en regard du nombre de nouveaux arrivants qui s'installent dans notre région. On constate que pour les villes qui accueillent moins d'immigrants l'accessibilité et la période d'attente n'est pas la même. Ce qui occasionne, malgré nos efforts, que plusieurs immigrants sont poussés à quitter notre région, faute d'avoir accès rapidement à un cours de francisation et par le fait même au marché du travail. Le MICC s'est engagé à diminuer le temps d'attente à 65 jours, il y arrive dans 76% des cas. Il serait intéressant d'identifier si le quart, qui n'a pas accès dans ces délais, représente principalement les immigrants installés dans les régions du Québec.

De plus, malgré une mesure de francisation de 1000 heures offertes aux adultes nouveaux arrivants, plusieurs intervenants du milieu constatent que se n'est pas suffisant pour intégrer le marché du travail.

Enfin, les enfants inscrits au primaire ou au secondaire n'ont pas accès à des classes d'accueil, par manque d'un nombre suffisant d'enfants. Le nombre d'heure de francisation peut varier entre 20 heures à environ 60 heures par ANNÉE, ce qui nous apparaît nettement insuffisant. L'effet direct est souvent qu'un enfant est mis en situation d'échec scolaire et vient diminuer du même coup sa confiance en lui.

EMPLOI

Les personnes immigrantes sélectionnées à l'étranger contribuent à l'existence d'une population active qualifiée. Cependant, de nombreux immigrants éprouvent, malgré leurs compétences et leurs diplômes, des difficultés avec le processus d'intégration au marché du travail. Certains chercheurs démontrent que la dévaluation du travail imputable à la non reconnaissance des acquis et des diplômes dans les milieux de travail canadiens se chiffre à plus de 2 milliards de dollars par année. Le Conference Board of Canada a aussi évalué qu'en 2002 le Canada a connue une perte, liée au fait que les immigrants ont obtenu un emploi qui n'est pas basé selon leur niveau d'études et d'expérience, de l'ordre de 4.5 à 5.5 milliard de dollars. Et en termes de revenu personnel, cela représente une perte de 8 000\$ à 18 000\$ par année.

L'insertion en emploi dans un poste en lien avec les acquis expérientiels et académiques est aussi un facteur déterminant de l'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil, et par conséquent des organismes comme Perspectives Nouvelles ont développé des services adaptés et une expertise depuis de nombreuses années. L'intégration en emploi des nouveaux arrivants dépasse largement la maîtrise des techniques de recherche d'emploi et le transfert des compétences et doit également tenir compte que le nouvel arrivant vit une perte de repères dans toutes les facettes de sa vie. Les organismes interviennent aussi auprès des employeurs que ce soit en termes de sensibilisation, de présentation de candidats, de suivi en emploi et de médiation interculturelle. Ces interventions sont souvent essentielles à l'embauche et au maintien en emploi. L'absence de concertation entre les différents ministères concernés, ainsi que la non-reconnaissance des organismes de service aux nouveaux arrivants à titre de ressources externes de la main d'œuvre par Emploi-Québec, rendent difficile une approche globale et coordonnée pouvant faciliter l'accessibilité au marché de l'emploi pour les nouveaux arrivants.

Malgré certains efforts, la non-reconnaissance des acquis et les équivalences de diplômes par les corporations demeurent des obstacles importants. Le Québec a beaucoup de chemin à parcourir pour mettre en œuvre des outils permettant d'évaluer les acquis expérientiels qui sont pourtant plus pertinents dans le monde du travail que les acquis académiques pour évaluer les compétences de personnes possédant plusieurs années d'expérience à l'étranger.

Nous sommes convaincus que si le savoir-faire de ces organismes était reconnu et utilisé par Emploi-Québec, ce dernier aurait une offre de service mieux adaptée aux besoins des nouveaux arrivants et que le taux d'emploi des nouveaux arrivants augmenterait significativement. Nous appuyons la recommandation suivante de la TCRI :

Nous recommandons que les savoir-faire et les expertises dans le champ de l'intégration en emploi des nouveaux arrivants développés par les ressources communautaires soient reconnus et davantage utilisés par Emploi-Québec.

REGIONALISATION

Il est tout à fait souhaitable que l'ensemble du Québec puisse bénéficier de la richesse et de l'apport de l'immigration. Il y a à l'extérieur de Montréal des organismes communautaires expérimentés qui accompagnent les personnes immigrantes désireuses de vivre en région en leur fournissant de l'information, de l'aide et le support dont elles ont besoin pour s'intégrer dans leur nouveau milieu de vie.

L'immigration semble également perçue comme atout pouvant contribuer à la vitalité économique et démographique par plusieurs leaders et élus régionaux dans tout le Québec puisque bon nombre de Conférence régionale des élus (CRE) ont élaboré des ententes et des plans d'actions visant l'attraction d'immigrants sur leur territoire. Au niveau de notre région, la CRE de Lanaudière ne s'est pas encore penchée sur le dossier d'une entente spécifique en immigration. Nous savons que la CRÉL a intégré à son plan quinquennal 2007-2012 l'immigration comme étant un moyen prioritaire pour favoriser le développement économique et social de la région. Le CRÉDIL est donc heureux de constater que cette étape a été franchie. Il s'agira alors de constater l'intérêt des élus et des acteurs du milieu pour élaborer un tel projet.

Nous sommes satisfaits de constater que le gouvernement compte poursuivre ses efforts de régionalisation de l'immigration. Certes il s'agit d'un défi de taille, mais l'expérience antérieure, surtout dans le cadre de la migration secondaire de Montréal vers certaines régions ont donné des résultats intéressants, bien qu'à petite échelle, qui pourraient être bonifiés en y accordant la volonté politique et les ressources nécessaires.

Bien que le CRÉDIL appui une meilleure répartition de l'immigration sur le territoire, cette pratique ne doit pas se faire sur des bases utilitaristes. Si l'occupation d'un emploi demeure un élément pivot, il est tout aussi vrai qu'il ne peut, à lui seul, concentrer et déterminer un projet de vie. D'autres facteurs, telles la qualité de vie, la possibilité d'intégrer des réseaux formels et informels, voire la capacité d'accueil offerte par les milieux, doivent être pris en compte pour faire de la migration vers les différentes régions un succès. Une politique rigoureuse de régionalisation doit avoir les moyens de ses ambitions.

L'accès à la francisation est un enjeu de taille dans plusieurs régions du Québec puisque pour démarrer un cours un nombre minimum d'étudiants est requis or ce barème est difficilement atteignable dans les petites municipalités : une flexibilité de cette norme s'impose.

JUMELAGE

Le CRÉDIL considère le jumelage interculturel comme un moyen simple et efficace qui contribue à une intégration sociale réussie des nouveaux immigrants et favorise l'ouverture chez les membres de la société d'accueil.

Le jumelage facilite la rencontre des personnes nouvellement arrivées en terre québécoise avec des personnes nées au Québec ou y vivant depuis de nombreuses années, afin de faire tomber les frontières de langues et de cultures qui ralentissent l'intégration des nouveaux arrivants à notre société. C'est un excellent moyen d'intégration qui permet des contacts individuels primordiaux à la compréhension de notre société tout en offrant la possibilité de pratiquer le français, de connaître nos institutions, de sortir de l'isolement et de contribuer à l'élimination de certaines formes d'intolérance et de discrimination.

« C'est sur les plans culturels et surtout interculturels que le jumelage a plus d'impact. L'immigrant a non seulement besoin de réapprendre à fonctionner au quotidien mais il a surtout besoin d'un interlocuteur valable qui l'aide à interpréter ce qu'il vit, ce qu'il entend, ce qu'il voit et avec qui il puisse partager ses interrogations sur la société d'accueil et ses chocs culturels. De son côté, la perception qu'a le membre de la société sur le nouvel arrivant va considérablement évoluer. Il ne va plus l'enfermer dans le cadre globalisant et stéréotypé d'une communauté culturelle ou d'une minorité visible mais le considérer comme un individu unique porteur de culture (à laquelle il ne se résume pas) ... Il va être témoin et partie prenante du processus d'adaptation de son jumeau et mieux comprendre les défis, enjeux et difficultés. »²

Les nombreux avantages du jumelage ont largement été documentés, entre autre par Citoyenneté et Immigration Canada, qui suite à une analyse fort avantageuse a décidé d'investir des sommes considérables pour développer ce service et augmenter en nombre les activités. À la même période, le Québec qui est maître d'œuvre dans les programmes d'accueil et d'intégration des nouveaux immigrants a fait le choix inverse et le MICC a cessé de financer spécifiquement les activités de jumelage. Cette décision a amené la disparition d'un réseau structuré de 28 organismes ayant développé un service de jumelage structuré et professionnel. Peu à peu les organismes concernés ont cessé, faute de moyen, de mettre en œuvre, d'encadrer, de supporter et d'effectuer des suivis auprès des jumeaux. Il est à noter que le jumelage était le seul programme qui impliquait les membres de la société d'accueil. Nous appuyons la recommandation suivante de la TCRI :

Nous recommandons que le jumelage soit de nouveau utilisé comme un moyen efficace d'intégration et d'échanges interculturelle et à ce titre qu'un programme spécifique y soit consacré et financé.

² Extrait d'un document de travail rédigé par Pascale Chanoux (responsable du jumelage), 1997